

Saint- Pierre, le 01 /07/2016

Cher(e) camarade,

COMPTE RENDU CAPL n° 2 du 01 /07/2016

Ce matin 01/07/2016 à 9 heures s'est tenue la CAPL n° 2 dans la salle de réunion de Champ-Fleuri.

La date butoir pour le dépôt des recours de notation avait été fixée cette année au 20 juin 2016 par les services des Ressources Humaines.

Ce qui a laissé 10 jours aux OS pour finaliser les défenses des dossiers.

Le 1^{er} point porte sur l'Approbation du PV de la CAPL n° 2 du 05/11/2015

Vote **POUR** : Administration , **FO**, CGT et Solidaires

Voici les statistiques transmises par la Direction en ce qui concerne les agents de catégorie B :

- En 2016 , il y a eu un total de 19 recours hiérarchiques contre 25 en 2015
- En 2016, 10 dossiers de recours seront révisés en CAPL contre 13 en 2015.

La réserve de mois de la CAPL de 2016 pour les recours sur la gestion 2015 est de 3 réductions d'1mois et 1 réduction de 2mois.

Il faut savoir que pour chacun des dossiers, **FO** , CGT et Solidaires ont voté **POUR** lorsque l'agent a obtenu entière satisfaction (**que ce soit sur sa bonification et/ou sur son appréciation littérale**) et **CONTRE** lorsque ce n'était que partiellement ou pas du tout satisfaisant.

La baisse du nombre de recours n'est pas la signification que tout va mieux au sein de notre DRFIP, mais que les modalités sont tels que beaucoup d'agents renoncent bien avant la CAPL.

Par conséquent, sur ces 10 dossiers (4 C2, 3 C1 et 3 CP) demandant une révision de notation :

- 2 dossiers ont obtenu entière satisfaction. Les OS ont voté **POUR**.
- 8 dossiers ont obtenu partiellement ou pas gain de cause. Les OS ont ainsi voté **CONTRE**.

Commentaire de **FO** : à la DRFIP de la Réunion, on constate que le nombre de recours de niveau AH (Autorité Hiérarchique) et CAPL continue de diminuer en 2016. Parmi les raisons qui peuvent expliquer cette variation, on peut évoquer la lassitude des agents face à ce « parcours du combattant » qu'il faut mener pour obtenir la reconnaissance de leur travail.